

Laon, le jeudi 29 juin 2023

## DROIT DE RÉPONSE À L'ARTICLE DE L'UNION DU 28 JUIN 2023 CONCERNANT L'APPEL A LA GRÈVE DU 29 JUIN 2023 LANCÉE PAR L'UNSA SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'enfance n'est pas une marchandise !

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance, **tient à réagir aux propos tendancieux tenus par le délégué syndical de l'UNSA** sur le manque de moyens de la protection de l'enfance et mettant en cause la déontologie des professionnels départementaux chargés de traiter et évaluer les informations préoccupantes.

Depuis l'année 2016, **le budget départemental de la Protection de l'Enfance est passé de 67 M € à plus de 92 M € en 2023.**

Ainsi, **l'Aide sociale à l'enfance à travers ses 4 fonctions (prévention, évaluation, protection, adoption) a su adapter ses réponses et les moyens qui y sont affectés.**

Une **Cellule de recueil des informations préoccupantes** est en charge de la qualification et de l'évaluation de toutes les informations concernant des enfants en danger ou en risque de l'être. **Les professionnels y réalisent leur travail dans un cadre législatif et leur déontologie ne saurait être remis en question sans discernement.**

La modernisation de l'offre d'accueil passe également par une évolution des pratiques professionnelles et un regard différent sur les difficultés parentales. **Le Département a d'ailleurs organisé et financé des formations pluridisciplinaires** pour rapprocher les pratiques des professionnels de l'ASE et de ses partenaires.

**Il est vrai que la conjoncture est difficile, elle est nationale : la sortie de la crise sanitaire s'accompagne de la révélation de violences intra-familiales et de l'augmentation de mesures judiciaires** auxquelles la réponse n'est pas que quantitative. Les situations de certains enfants se heurtent aux manques de moyens de la pédopsychiatrie sur notre territoire, renforçant la complexité des prises en charge.

Toutefois, **l'ensemble des actions menées nous permettent de continuer à protéger les enfants** en lien étroit avec les services de la justice et des partenaires de l'aide sociale à l'enfance.

Ce partenariat actif nous permet d'être **extrêmement réactif pour la mise en œuvre des mesures** (24h pour les placements et 8 jours pour les interventions à domicile) Il n'y a donc pas de dégradation constante mais au contraire la recherche continue d'une amélioration du service par une diversification de l'offre.

Pour ce qui concerne l'ADSEA, **le budget alloué par le Département est passé de 6,2 M € en 2016 à 7,6 M € en 2023**. Le Département, en tant que **financeur principal** de cet organisme applique la réglementation en vigueur sur le contrôle de l'utilisation de l'argent public et vérifie l'adéquation entre les moyens accordés et ceux mis en œuvre pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité.

**Aucune mission de l'ASE n'a donc été sacrifiée et les organismes gestionnaires disposent des moyens pour exercer leurs missions.**

C'est ainsi par exemple **que l'ADSEA contribue à expérimenter de nouvelles solutions**, comme la **mesure unique**, qui permet de renforcer les moyens humains dans le cadre de l'exercice des mesures d'assistance éducative et d'intervenir au domicile des usagers 24 heures sur 24, week-end et jours fériés. Pour cette prestation, **l'ADSEA dispose d'une dotation de 189 000 € pour 2023**.

**Le Département assure donc son rôle de chef de file de l'Aide sociale à l'enfance** que lui confère la loi et **remplit cette mission depuis plus de 30 ans, avec des professionnels pleinement investis et des moyens chaque année augmentés.**